



## **Procès-Verbal Tournois Internationaux**

---

### **Réunion du 24 Février 2025**

*Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.*

**Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :**

**F.C. STE FOY LES LYON**

*Participation à un tournoi international réservé à la **catégorie U10** qui se déroulera **du 17 au 20 Avril 2025 à Cascais (Portugal)**.*

*Autorisation accordée en vertu des prescriptions des articles 176 à 179 des Règlements Généraux de la FFF sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes concernées.*